

## 1.3 Viabilité d'un magasin scolaire

- Considérant que le mandat adopté par l'AG [A16-02](#)

### **RAPPEL**

- Considérant les prix élevés des livres au magasin scolaire ;
  - Considérant que nous n'avons pas de coopérative au sein de notre Cégep pour les livres et les cahiers COOP ;
  - Considérant que les étudiants et étudiantes aimeraient s'impliquer dans la vie dans son cégep dans ces domaines ;
  - Considérant que nous n'avons aucun rabais sur nos livres
  - ❖ **Que l'AGECVM fasse les démarches pour que les étudiants et les étudiantes du CVM se dote d'une coopérative de type coopsco comme dans les autres Cégep et si ce n'est pas possible, que l'AGECVM fasse une campagne de mobilisation ;**
  - ❖ **Qu'une commission d'étude sur les possibilités de coopérative en ce qui à trait au magasin scolaire soit créée ;**
  - ❖ **Que cette commission étudie le projet de la [FÉETERIA](#).**
- Considérant le mandat adopté par l'AG [H10-04](#)

### **RAPPEL**

- Attendu que le magasin scolaire *L'Artefact* réalise jusqu'à 30% de profit par article vendu ;
- Attendu que les livres et articles scolaires représentent une dépense majeure dans les dépenses de plusieurs étudiant-e-s et que certains de ces livres ne sont pas disponibles aux livres usagés ;
- ❖ **Que l'AGECVM exige de l'administration des prix plus abordables sur les articles du magasin scolaire ;**
- ❖ **Que l'AGECVM étudie la possibilité de transformer le magasin scolaire en coopérative**
- ❖ ***Que le Bureau Exécutif se charge de mettre en place une commission de travail qui étudie la viabilité que l'AGECVM investisse dans un magasin scolaire Coopératif***
- ❖ ***Que cette commission détaille comment les modèles dans d'autre cégeps fonctionnent et comment ils sont parvenus à le faire;***
- ❖ ***Que cette commission détaille les différentes options possibles pour réaliser le projet;***
- ❖ ***Que cette commission détaille les coûts et le budget a alloué pour le projet ainsi que les démarches à réaliser***
- ❖ ***Que cette commission détaille les différentes modes de gestion possible si le projet venait à être approuvé;***
- ❖ ***Que le Bureau exécutif dépose le rapport de la commission à une Assemblée générale (ou un Forum numérique).***